



Année 2024-2025

## ECOLE DIRECTE

### Connexion & mode de facturation

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information qui pourrait être transmise, nous vous en remercions par avance.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'informations de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données** et modifier vos coordonnées, adresse, mail, téléphone, coordonnées bancaires et préciser votre mode de règlement. Nous vous remercions de vérifier ces indications pour cette nouvelle année.

#### Les connexions ECOLE DIRECTE :

Les nouvelles familles reçoivent leurs **code et identifiant de connexion ECOLE DIRECTE** par mail **fin août** (si vous n'avez rien reçu, pensez à vérifier vos spams (et contactez Mme Aude de Kerros si besoin). Les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2023-2024, pas de changement, elles conservent les mêmes que l'année dernière.

**Pour tout changement de situation familiale :** contactez Monsieur Emmanuel Heinisch [compta@sg-asnieres.com](mailto:compta@sg-asnieres.com) pour transmettre les informations spécifiques à ce changement (documents juridiques, nouvelles coordonnées bancaires, etc).



L'onglet « **Informations personnelles** » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications, si nécessaire de vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

**Mode de règlement :** le chèque est enregistré par défaut.

#### Modification du mode de règlement :

Vous pouvez choisir :

- Prélèvement
- Chèque (3 versements sont attendus à l'ordre de l'Institution Sainte-Geneviève)
- Paiement en ligne par CB

Pour modifier et mettre à jour, aller sur :

- € Situation financière
- Mode de règlement
- Demande de modification



INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE

École·Collège·Lycée

48 avenue de la Marne, 92600 Asnières-sur-Seine / Tél : 01 47 93 05 28

secretariat.primaire@sg-asnieres.com



Année 2024-2025

## ECOLE DIRECTE

### Inscription cantine & périscolaire

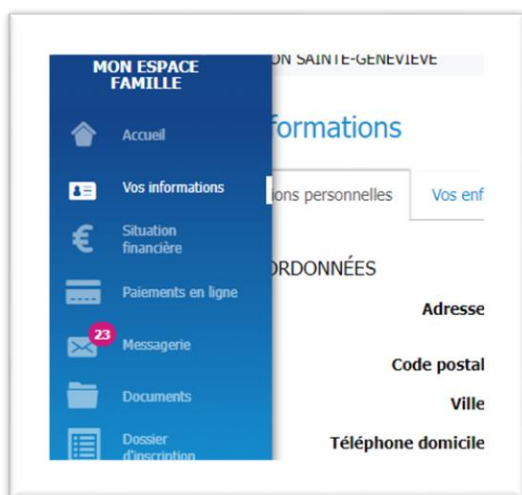
Pour le 2 septembre

Modification possible jusqu'au dimanche 15 septembre inclus

#### Inscriptions cantine et horaires des sorties du soir :

Les inscriptions à la cantine et aux sorties du soir : 16h30, 17h00, 18h10 pour les élèves de l'école se font **UNIQUEMENT sur votre espace Ecole Directe**.

**Attention**, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur.



#### Dans le menu « Vos informations » :

L'onglet « Vos enfants » vous permet d'enregistrer les horaires des sorties du soir et l'inscription au self :

Activités scolaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
☑ Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗
☑ Activités périscolaires - sortie 18h10	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
☑ Etude - sortie 18h10	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗
☑ Garderie uniquement - sortie 17h	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
☑ Sortie 16h20-16h30	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗

**Cantine :** Par défaut, le régime "Externe" est sélectionné. **Pour inscrire votre enfant au self**, il suffit de **sélectionner le régime "Demi-pensionnaire"** et de **cocher ✓ les jours de présence au self** (ne pas oublier de valider votre demande)

**Sorties du soir :** Il est **impératif de cocher ✓ les cases** correspondant à votre choix :

- Périscolaire (dont étude Alpha), sortie 18h10,
- Etude (surveillée) sortie 18h10
- Garderie (temps du goûter) sortie 17h00
- Sortie 16h20/30

**Pensez à valider pour enregistrer l'heure de sortie** de votre enfant

Vous pourrez procéder à des modifications jusqu'au dimanche 15 septembre inclus, par mail à [adekerros@sg-asnieres.com](mailto:adekerros@sg-asnieres.com) en indiquant votre changement, accompagné d'un mot dans le cahier de liaison pour mémo au professeur.

En cas d'incertitude concernant les horaires de sorties et l'inscription au self avant le 13 septembre, merci de toujours compléter un coupon, à remettre par votre enfant, au professeur le matin même pour son entière information.

- Au-delà, tout changement **durable au forfait** doit faire l'objet d'une demande écrite par mail à **en fin de trimestre** : vacances de Noël et de Pâques.
- En cas d'inscription à une activité périscolaire dont l'étude Alpha, le temps de garderie (de 16h30 à 17h00) est facturé au forfait
- Tout au long de l'année, en cas de changement occasionnel (cantine/sortie du soir), prévenir le matin par un coupon du carnet de liaison pour l'élémentaire, et un mot dans le cahier de liaison pour les Maternelles que votre enfant donnera à son professeur.



INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE

École·Collège·Lycée

48 avenue de la Marne, 92600 Asnières-sur-Seine / Tél : 01 47 93 05 28  
secretariat.primaire@sg-asnieres.com